

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2018

Numéro de version 1.2

Révision: 04.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **MEISSELTRENNPASTE 183**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Uniquement pour manipulation adéquate.
Graisse
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
BUCHER AG LANGENTHAL
MOTOREX–Schmiertechnik
Bern–Zürich–Strasse 31
CH–4901 Langenthal
Telefon +41 (0)62 919 75 75
- **Représentatif unique en UE:**
MOTOREX Deutschland AG, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim
- **Service chargé des renseignements:** msds@motorex.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre d'informations toxicologiques, CH-8028 Zurich
info@toxi.ch
Tél. +41(0)44 251 51 51 ou CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Contient Benzenesulfonic acids, diC10-14 alkyl derivative calcium salts. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2018

Numéro de version 1.2

Révision: 04.09.2018

Nom du produit: MEISSELTRENNPASTE 183

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

CAS: 7440-50-8	cuivre	0,25-1%
EINECS: 231-159-6	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411;	
Reg.nr.: 01-2119480154-42	Acute Tox. 4, H302	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Enlever les résidus au savon et à l'eau.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Ne pas donner des agents stimulant la résorption.

Consulter un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'un lavage gastrique.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

NE PAS UTILISER DE JET D'EAU.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Monoxyde de carbone (CO)

Le dioxyde de carbone (CO₂)

Produits de pyrolyse aliphatiques et aromatiques

Oxyde d'azote (NO_x)

Dioxyde de soufre (SO₂)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2018

Numéro de version 1.2

Révision: 04.09.2018

Nom du produit: MEISSELTRENNPASTE 183

(suite de la page 2)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Réaction avec les oxydants possibles
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
7440-50-8 cuivre

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1 e mg/m ³ SSc;
--------------	--

DNEL
7440-50-8 cuivre

Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	137 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute-short term	273 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	137 mg/kg/24h (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/acute-short term	273 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL/Workers/Systemic effects/acute-short term	20 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL/general pop/Systemic effects/acute-short term	20 mg/m ³ (consommateur)

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2018

Numéro de version 1.2

Révision: 04.09.2018

Nom du produit: MEISSELTRENNPASTE 183

(suite de la page 3)

· PNEC
7440-50-8 cuivre

PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	0,0078 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,0052 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sewage treatment plant/STP	0,23 mg/l (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	87 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	676 mg/kg (organismes aquatiques)
PNEC / Terrestrial organism / Soil	65 mg/kg (organismes terrestres)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants de protection à 374, résistant à l'huile en cours d'utilisation. La norme EN 374 Niveau 3 contrôle G1

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.4 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect:
Forme:

Pâteuse

Couleur:

Cuivré

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2018

Numéro de version 1.2

Révision: 04.09.2018

Nom du produit: MEISSELTRENNPASTE 183

(suite de la page 4)

· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation:	>250 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>250 °C (DIN EN ISO 3405)
Température de suintement:	>250 °C
· Point d'éclair	>250 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,96 g/cm ³ (ASTM D 4052)
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	2 NLGI
· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.
· VOC (CE)	0,00 %
· VOCV (CH)	0,00 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Les agents oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
À des températures élevées peut produire des produits de décomposition dangereux, tels que Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Des aldéhydes, des cétones, des acides carboxyliques. Oxydes de soufre (SOx).

CH/FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2018

Numéro de version 1.2

Révision: 04.09.2018

Nom du produit: MEISSELTRENNPASTE 183

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7440-50-8 cuivre

Oral	LD50	300-2.500 mg/kg (rat)
	NOAEL	1.000 ppm (souris) 1.000 ppm (rat)
	LOAEL	2.000 ppm (souris) 2.000 ppm (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	5,11 mg/l (rat)
	NOAEL	2 mg/m3 (rat)
	LOEL	0,2 mg/m3 (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

LC50	>100 mg/l/96h (Brachydanio rerio)
EC50	>100 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)
EC50	>100 mg/l/48h (Daphnia Magna)
NOEC	>100 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)

7440-50-8 cuivre

LC50	0,0028-9,15 mg/l/96h (poisson)
LC50	0,0005-0,302 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2018

Numéro de version 1.2

Révision: 04.09.2018

Nom du produit: MEISSELTRENNPASTE 183

(suite de la page 6)

	0,0059-0,0302 mg/l/48h (poisson)
EC50	0,012-0,0238 mg/l/24h (Invertébrés aquatiques)
EC50	0,005-0,042 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)
	0,047 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,0165-0,987 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)
EC50	0,001-1,213 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
NOEC	0,4-1 g/kg/21d (Arthropodes terrestres)
	0,0234-0,0449 g/kg/21d (sédiment)
NOEC	0,0279-1 g/kg/28d (Arthropodes terrestres)
	0,042 g/kg/28d (Plantes terrestres)
	0,0183-0,5809 g/kg/28d (sédiment)
NOEC	0,0122-0,0292 mg/l/96h (poisson)
	3,818 mg/l/96h (microorganisms)
NOEC	3,563-3,8 mg/l/48h (microorganisms)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

· **Catalogue européen des déchets**

12 01 12*	déchets de cires et graisses
-----------	------------------------------

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 04.09.2018

Numéro de version 1.2

Révision: 04.09.2018

Nom du produit: MEISSELTRENNPASTE 183

(suite de la page 7)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR/RID/ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Oui |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Stowage Category | A |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B**
- **VOC (CE) 0,00 %**
- **VOCV (CH) 0,00 %**
- **Code UFI YW7J-XE7G-800V-R06S**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

- **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Produktsicherheit
- **Acronymes et abréviations:**
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**